

Division des Examens et Concours
DEC2/ VP/ N° 2018-89

- **VU** le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au recrutement et à la formation des professeurs des écoles ;
- **VU** l'arrêté ministériel du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **VU** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **VU** l'arrêté DEC2 n° 35 du 5 mars 2018 portant désignation de la présidente du jury ;
- **VU** l'arrêté DEC2 n° 36 du 5 mars 2018 portant composition du jury ;
- **SUR** proposition de la présidente du jury

ARRÊTE MODIFICATIF

Annule et remplace l'arrêté n° 2018-36 du 5 mars 2018

Article 1^{er} : le jury chargé de proposer la délivrance du **Certificat d'Aptitude au Professorat des écoles** est composé comme suit :

Présidente :

Madame Jacqueline ORLAY,
Directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Vice-président :

Monsieur Max GRATADOUR,
Doyen des IEN du 1^{er} degré – Conseiller du recteur

Membres :

- Monsieur Louis ALBERICI, IEN, circonscription de BRIVE RURAL
- Madame Monica PEREZ, IEN, circonscription HAUTE-VIENNE 2
- Madame Laure COINDEAU, maître formateur, directrice de l'école d'application élémentaire Jean Zay - LIMOGES
- Madame Sonia FAYETTE, maître formateur, école Guéry élémentaire – GUERET
- Monsieur François AVISSEAU, PRAG, département d'histoire – Faculté des lettres et sciences humaines de LIMOGES
- Monsieur Francis MARCHAN, maître de conférences, département de sociologie – Faculté des lettres et sciences humaines de LIMOGES

Article 2 : le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 28 mai 2018

La Rectrice de l'académie de Limoges

Christine GAVINI-CHEVET

Ampliations délivrées à :

- Présidente de jury
- Dossier

Pour ampliation,
La Responsable de la division des examens et concours


Marylène VALAGEAS